AR Prefecture
043-200073401-20221208-2022125-DE
Reçu le 20/12/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL** **N0 2022. 125**
**10 PLACE ST ROBERT**
**43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Date de la convocation : 30/11/2022

Membres en exercice : 43 présents : 28 Votants : 32 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 32

## SEANCE du 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 08 décembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au pôle culturel de la commune de St Julien Chapteuil.

**Membres présents** : Villard Serge, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Chambon Jean-Luc, Guenard Chantal, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Francis, Defay André, Ferret André, Cabanes François, Sivet Martine, Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine, Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Miramand Christine.

Procuration de : Behar Daniel à Cabanes François, Monteil Eliane à Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël à Dessalces-Bonnet Laurence, Sagueton Stéphane à Mauté Annie.

Secrétaire de séance : André Ferret

OBJET :Effacement dette SLIWOWSKI WALTER

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Dans ce cadre, les services de la DGFIP, demandent à la communauté de communes Mézenc Loire Meygal de mandater au compte 6542-Créances éteintes – les dépenses de M Sliwowski Walter pour un montant total de 1291.49€ , suite au jugement en date du 06/10/2022 du Tribunal de commerce du Puy en Velay prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de M Sliwowski.

Après en avoir délibéré, **le conseil communautaire autorise M Le Président à émettre les mandats nécessaires à l'article 6542** pour le montant des dettes effacées à hauteur de 1 291.49€, réparties comme suit :

-660.23€ pour le budget OM
- 550.0€ pour le budget général
- 81.26€ pour le budget petite enfance.

Le Président, Jean-Marc Fargier,

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme